

Développement territorial 3
(Spatial planning and development 3)

Domaine Ingénierie et Architecture
Filière Géomatique
Orientation Génie de l'environnement (GEN)
Mode Plein temps

1. Intitulé du module

Nom : Développement territorial 3
(Spatial planning and development 3)
Code : DévTer3
Année académique : 2017-2018
Type de formation : Bachelor

Niveau

- Module de base
 Module d'approfondissement
 Module avancé
 Module spécialisé

Type

- Module principal
 Module lié à un module principal
 Module complémentaire

Caractéristique

- Module obligatoire

En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant est exclu de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO.

Organisation temporelle

Les tables contiennent le nombre de périodes par unité et par type d'enseignement. Les valeurs pour le volume de travail correspondent au nombre d'heures totales à fournir par l'étudiant.

Abréviation	Volume	Unité
DévTerEnv1	75	Développement territorial et gestion de l'environnement 1
DroiFon1	45	Droit foncier 1

Semestre	E1	S1	S2	E2	S3	S4	E3	S5	S6
DévTerEnv1 Cours					48				
DroiFon1 Cours					32				

2. Organisation

Crédits ECTS : 4
Langue(s) principale(s) d'enseignement : Français

3. Prérequis

- Avoir validé les modules : Développement territorial 1+2 (DévTer1+2)
 Avoir suivi ou suivre en parallèle les modules : Néant
 Pas de prérequis

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Selon descriptifs des fiches d'unités qui composent le module.

5. Contenu et formes d'enseignement

Développement territorial et gestion de l'environnement 1

Toute production territoriale nécessite des compétences pointues dans les domaines majeurs que sont l'aménagement du territoire et l'environnement. Ce cours sera donc articulé autour de la politique, des instruments et des procédures de ces deux thèmes.

Forme(s) d'enseignement : Cours

Droit foncier 1

Ce cours précise les bases des droits réels en Suisse.

Il permet à l'étudiant de comprendre les principes généraux de la propriété immobilière et du droit privé qui lui est lié.

A l'issue du cours, l'étudiant sera capable de connaître les possibilités d'inscription des droits privés liés aux immeubles, de les identifier et de les hiérarchiser.

Il pourra clairement différencier les types d'immeubles et connaître les garanties offertes par le système mis en place en Suisse pour en assurer la pérennité et la publicité.

Forme(s) d'enseignement : Cours

6. Modalités d'évaluation et de validation

Seuil de compensation entre unités du module : 3.2

Seuil de répétition du module : 4.5

Le calcul de la note finale de chaque unité est détaillé ci-après. Pour chaque unité, sa pondération est indiquée entre crochets après son nom.

Développement territorial et gestion de l'environnement 1 (DévTerEnv1) [poids: 75]

Note finale = moyenne cours x 0.5 + moyenne examen x 0.5

Droit foncier 1 (DroiFon1) [poids: 45]

Note finale = moyenne cours x 1

Note finale du module

La note du module est calculée à partir des notes des différentes unités du module.

Note finale =
$$\frac{75 \times \text{DévTerEnv1} + 45 \times \text{DroiFon1}}{120}$$

7. Modalités de remédiations

- Pas de remédiation
 Remédiation possible uniquement lors du premier suivi du module

8. Remarques

9. Bibliographie

Développement territorial et gestion de l'environnement 1

Droit foncier 1

10. Enseignants

Responsable du module : Florent Joerin

Unité

Développement territorial et gestion de l'environnement 1

Droit foncier 1

Responsable

Denis Leroy

Claude Zellweger